

Lettre-DOCUMENTAIRE, revue de presse et annonces diverses concernant, directement ou indirectement, les **droits de l'enfant**

N° 176 – 19 septembre 2025 : **numéro spécial**

Voir note technique en fin de la lettre, surtout si vous la recevez pour la première fois.

Je précise que les articles en lien, surtout quand ils ne se limitent pas à de l'information mais expriment des opinions plus ou moins tranchées, n'engagent que les publications citées ; seuls les commentaires en caractères droits sont de mon fait. Les citations qui accompagnent certains liens sont en italiques.

Je rappelle également que les associations dont je fais partie ne sont évidemment pas engagées par mes positions...



Photo : Alexandre Bécourt, 2023

La journée d'études organisée par DEI-France qui avait été reportée de novembre dernier se tiendra ce 15 novembre prochain à la mairie du 5^e arrondissement à Paris :

L'École française respecte-t-elle les exigences de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

Avec des interventions de Roger-François Gauthier et Bruno Robbes et différents acteurs du système éducatif.

Ci-dessous tous les renseignements : programme, argumentaire, bulletin d'inscription.
Vous serez informés en temps utile des éventuelles modifications de programme.

Cette Lettre-DOC 176 est dédiée...

Une fois de plus, aux [enfants ukrainiens](#) enlevés et déportés par la Russie : un (très) petit nombre d'entre eux, rapatriés, témoigne des traitements subis sous occupation russe : endoctrinement, violences, y compris sexuelles, et tortures... (*Paris-Match*)

Le rapport de [warchild.org](#)

À consulter également les articles d'EuroNews, [ici](#), [ici](#) et [ici](#)

Journée d'études de DEI-France : 15 novembre 2025

*L'École française respecte-t-elle les exigences de la Convention internationale des Droits de l'Enfant ?
Permet-elle aux enfants de connaître leurs droits et de les faire respecter ?*

Samedi 15 novembre 2025, 9h/18h

Mairie du V^e arrondissement de Paris, place du Panthéon

attention : nombre de places limité, voir bulletin inscription en pièce jointe

Le système éducatif français doit respecter les droits de l'Enfant et les principes définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui a valeur supra-constitutionnelle, notamment dans ses principes fondamentaux :

- la non-discrimination (article 2) ;
- l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) ;
- le respect des opinions de l'enfant (article 12) ;
- le droit à l'éducation (article 28) : "Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances".

Deux spécialistes des questions institutionnelles et pédagogiques font le point et ouvrent ce débat essentiel :

quelle école voulons-nous pour nos enfants ?

DEI France répond : la CIDE comme feuille de route.

Programme : Françoise Briand, secrétaire générale de DEI-France, anime la journée.

9h : mot de bienvenue de Madame Florence Berthout, Maire du V^e arrondissement

9h30/10h : propos d'accueil des co-présidents de DEI-France, et rappel des exigences de la CIDE

10h/10h40 : intervention de **Roger-François Gauthier** : *au cœur des savoirs scolaires, fractures et discriminations : question des droits jamais posée...*

11h/ 12h30 : table ronde :

FCPE, SNUIPP (Élise Arnol), le Défenseur des droits de l'enfant, la Fab des communs pédagogiques (Benjamin Gentils), DEI-France (Véronique Decker)... Animation : **Luc Cédelle** (ancien journaliste au journal *Le Monde*)

14h/ 14h40 : intervention de **Bruno Robbes** : *autorité à l'école et CIDE : un paradoxe ?*

15h/ 16h30 : table ronde :

ICEM, OCCE, le CDJ du GARD, CLCV (Éric Adachowsky)... Animation : **Pascal Bouchard** (animateur du site d'information *ToutÉduc*)

Les participants sont invités à profiter des 1/4 d'h de pause pour transmettre aux animateurs des tables rondes toute question écrite.

Les participants aux tables rondes sont pour certains encore sous réserves.

16h30 : appel pour un **manifeste** pour le respect la CIDE dans le domaine scolaire, **Jean-Pierre Rosenczveig**, président d'honneur de DEI France ; appel à rejoindre la section de DEI-France dans l'élaboration du Manifeste, destiné à l'ensemble des décideurs politiques en vue des prochaines échéances électorales : locales, présidentielle et législatives.

17h30 : Synthèse de la journée par **Sylviane Giampino**, présidente de la section Enfance du Haut Conseil à l'Enfance et à la Famille et de l'Âge (HCFEA)

Argumentaire de la journée

Tous les enfants sont, ou devraient être, accueillis à l'école, selon la loi actuelle, de 3 à 16 ans. Donc la question – qui fait déjà problème – du droit à l'école pour tous, se pose de la traduction institutionnelle des exigences de la Convention internationale des droits de l'enfant dans l'exercice progressif par les enfants eux-mêmes des droits-libertés.

Quand les droits de l'enfant sont évoqués dans les débats publics et dans la détermination des politiques locales et nationales, c'est dans la quasi-totalité des cas sous l'angle de la nécessaire protection des enfants maltraités en famille ou institution, privés d'école, de soins ou de logements, mineurs isolés, ou encore en conflit avec la loi et, qui plus est, rarement avec un engagement budgétaire à la hauteur.

Or la CIDE ne concerne pas seulement les enfants en danger mais tous les enfants, y compris les adolescents jusqu'à 18 ans, notamment dans l'articulation nécessaire des droits-créances et des droits-libertés. En ce qui concerne le droit à l'école, la France est souvent visée, aussi bien par la Défenseure des droits que par le Comité des experts de l'ONU, l'UNICEF et les experts de l'OCDE, pour des carences multiples concernant la scolarisation des enfants handicapés, des enfants du voyage, des enfants des bidonvilles et des enfants sans adresse, des mineurs isolés étrangers, des mineurs «sous main de justice», du sort des «décrocheurs» et enfin des victimes de mesures disciplinaires abusives, de maltraitances et de violences institutionnelles. Les mécanismes de sélection et de séparatisme social, déjà à l'œuvre dans les fonctionnements ordinaires, sont aggravés par les effets de la carte scolaire marquée par les ségrégations urbaines et le développement des réseaux privés. Autant de transgressions aux principes généraux d'intérêt supérieur de l'enfant et de non-discrimination, ainsi qu'aux articles 28 et 29 de la Convention.

Beaucoup moins souvent relevées, voire simplement ignorées, sont les carences concernant les exigences des articles 12 à 15 de la Convention qui consacrent le droit pour les enfants d'exercer progressivement selon leur degré de maturité et de discernement les libertés civiles démocratiques fondamentales d'expression libre, de publication et d'association. La participation des enfants à l'élaboration de toutes les décisions les concernant reste encore largement ignorée, excepté dans les réseaux éducatifs de coopération scolaire, dont l'influence reste marginale.

Ce sont ici les questions fondamentales, non seulement de pans entiers de savoirs aujourd'hui nécessaires qui restent hors des programmes, mais aussi de l'exercice progressif de la démocratie et de la mise en œuvre effective des principes du droit, qui n'interviennent pas dans les mécanismes d'évaluation et de certification des apprentissages : tout ce qui n'est pas chiffré reste ignoré.

Les deux registres de carences relevés appellent donc des réformes décisives qui porteront, aussi bien sur les structures institutionnelles de notre système éducatif que sur les méthodes pédagogiques. C'est pourquoi la journée comporte deux interventions principales, sur les enjeux institutionnels et sur les enjeux pédagogiques, suivies de deux tables-rondes. Il s'agit de recueillir des propositions proactives qui alimenteront un Manifeste général destiné à l'ensemble des décideurs politiques en vue des prochaines échéances électorales. Tout en tenant compte des multiples colloques, consultations, appels divers et propositions variées qui ont jalonné l'histoire de notre système éducatif depuis un demi-siècle, nous déclinons les propositions politiques, institutionnelles et pédagogiques propres à faire respecter pour tous les enfants les exigences de la Convention dans toutes leurs dimensions.

Pour mémoire : les articles 2 – 3 ; 12 à 15 ; 28 et 29 sans oublier l'article 42 qui fait obligation aux États-parties de faire connaître la CIDE et d'en instruire les enfants !

<https://www.dei-france.org/wp-content/uploads/2023/01/La-Cide.pdf>

Quelques éléments de référence à propos de nos intervenants :

Pascal Bouchard, ancien professeur, journaliste, animateur du site d'information : <http://www.touteduc.fr/fr/>

Véronique Decker : ancienne directrice d'école en Seine-Saint-Denis, autrice de : Trop classe, L'école du peuple, Pour une pédagogie émancipatrice, Entrer en pédagogie féministe (éditions [Libertalia](https://www.libertalia.com/))
https://www.youtube.com/watch?v=Lae_QU-14E0

Roger-François Gauthier : https://fr.wikipedia.org/wiki/Roger-Fran%C3%A7ois_Gauthier ;
<https://www.cafepedagogique.net/2025/06/23/roger-francois-gauthier-ecole-francaise-et-esprit-critique-faites-ce-que-je-dis-mais-pas-ce-que-je-fais/>

<https://aoc.media/opinion/2025/09/14/menaces-fascistes-sur-lecole-la-grenouille-va-t-elle-se-laisser-bouillir/>

Benjamin Gentils, directeur de la Fabrique des Communs Pédagogiques, <https://classe-dehors.org/?Quisommesnous>

Sylviane Giampino : psychologue en petite enfance, psychanalyste. Présidente de la section enfance du Haut Comité de la famille de l'enfance et de l'âge, <https://www.hcfea.fr/spip.php?article10>

Bruno Robbes : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bruno_Robbes

et sur la pédagogie institutionnelle : https://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A9dagogie_institutionnelle

Jean Pierre Rosenczveig : Président d'honneur de DEI France , ancien Président du Tribunal pour enfants de Bobigny, porteur du projet de Code de l'Enfance https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Pierre_Rosenczveig

Inscription à la journée :

<https://framaforms.org/inscription-journee-detude-dei-france-1758215909>

Attention, nombre de places limité...

Défense des Enfants International – France, association reconnue d'Intérêt Général, 21 rue Cujas 75005 PARIS, 07.49.99.77.75
www.dei-france.org